



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 02.02.2024

Publications supplémentaires: KABVD 02.02.2024

Visible par le public jusqu'au: 02.02.2029

Numéro de publication: KK04-0000039418

Entité de publication

Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois, Place de la Gare 5, 1800 Vevey

Etat de collocation et inventaire AYNi SA

Débiteurs:

AYNi SA

CHE-106.799.744

Vers la Cour 27

1853 Yverne

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de contestation de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 22.02.2024

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 12.02.2024

Lieu de dépôt des documents:

Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois, Place de la Gare 5, P.O.B. 811,
1800 Vevey 1, 1800 Vevey